

AFFAIRE N° 18 - Cession à l'Agence HAVAS-REUNION des quatre panneaux publicitaires placés au centre de la ville - Montant : 60.000. frs. C.F.A.

M. MONDON, donne lecture du rapport :

St. Denis, le 16 octobre 1963  
P/ de Préfet,  
Le Secrétaire Général P. I.,  
Signé : Y. M. Rousseau

" Messieurs,

Par délibération en date du 31 Mai 1963 approuvée le 18 Juillet 1963, le Conseil Municipal a accordé à l'Agence HAVAS-ANTILLES devenue maintenant HAVAS-REUNION, l'exclusivité de la publicité par panneaux-réclame dans la Commune de Saint-Denis.

Par la suite l'administration communale a accepté de vendre à l'Agence HAVAS-REUNION les quatre panneaux que la Commune avait fait confectionner et placés aux entrées de la Ville - les dits panneaux avaient coûté 60.000. F. à la Commune qui les a revendus à l'Agence HAVAS au même prix.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier cette cession.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

X

X X